

POLITIQUE DE PROMOTION DE L'ÉQUITÉ, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION

pour l'ensemble de la communauté de la Faculté de médecine
de l'Université de Montréal
21 avril 2022

Faculté de médecine

Université 
de Montréal

POLITIQUE DE PROMOTION DE L'ÉQUITÉ, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION

pour l'ensemble de la communauté de la Faculté de médecine
de l'Université de Montréal
21 avril 2022

PRÉAMBULE

La Faculté de médecine de l'Université de Montréal reconnaît la diversité qui existe au sein de la société, de sa population étudiante et de son personnel en lien avec des facteurs tels que l'ethnicité, la culture, l'âge, la religion, l'appartenance à un groupe racisé, le sexe, le genre, l'orientation sexuelle, la situation de handicap et le statut social ou économique. Elle reconnaît qu'il existe des différences interindividuelles significatives au sein d'un même groupe. Cette diversité enrichit notre communauté facultaire et contribue à l'excellence de la mission d'enseignement, de recherche et de responsabilité sociale de la Faculté de médecine.

Faculté de médecine

Université 
de Montréal

POLITIQUE

PORTÉE

La politique de promotion de l'équité, de la diversité et de l'inclusion (ÉDI) de la Faculté de médecine vise l'ensemble de la communauté facultaire, les personnes apprenantes (p. ex. étudiantes et étudiants, stagiaires, résidentes et résidents), le personnel enseignant, les officières et officiers, les cadres et la haute direction, le personnel de soutien et administratif.

OBJECTIFS ET ENGAGEMENT

Cette politique vise le maintien d'un environnement d'apprentissage et de travail diversifié, inclusif, et favorisant l'équité et la sécurité culturelle de tous. La Faculté se porte garante du respect de toutes les personnes dans un climat de bienveillante inclusion, équité et de promotion de la diversité.

PALIER D'ACTION

Pour ce faire, elle agit à plusieurs niveaux, et recourt à des programmes et à des partenariats efficaces visant à promouvoir et à maintenir une diversité parmi les personnes candidates, étudiantes et enseignantes.

POLITIQUE

RECRUTEMENT ET RÉTENTION

APPRENANTES ET APPRENANTS : La Faculté de médecine vise à former des professionnelles et professionnels d'origines et d'horizons variés. Dans le cadre de ses activités de recrutement et d'accompagnement des personnes apprenantes, la Faculté tient compte de l'appartenance aux Premiers Peuples et des marqueurs de diversité, incluant l'âge, le genre, le parcours scolaire et professionnel antérieur, l'origine ethnique, l'appartenance à des minorités visibles ou minorités ethniques, le milieu socioéconomique et le caractère urbain ou rural du milieu d'origine.

Le recrutement des personnes apprenantes d'origines diverses peut être facilité par des programmes de partenariats avec des milieux scolaires et par la création de contingents particuliers à l'admission. Leur rétention peut être facilitée par un soutien personnalisé et par l'octroi de bourses.

PERSONNEL ENSEIGNANT, OFFIÈRES ET OFFICIERS, CADRES ET HAUTE DIRECTION :

Dans le cadre de ses activités de recrutement et de maintien en poste du corps professoral et des offièreres et officiers, la Faculté de médecine tient compte de l'appartenance aux Premiers Peuples et des marqueurs de diversité incluant l'âge, le genre, l'appartenance à des minorités visibles ou minorités ethniques, la situation de handicap.

Faculté de médecine

POLITIQUE

COMPOSITION DES COMITÉS ET DES INSTANCES DE GOUVERNANCE

Dans la composition des comités et des instances de gouvernance facultaires, la faculté favorise une représentativité des membres qui tend vers les objectifs institutionnels.

FORMATION

La Faculté diffuse, facilite et organise des activités de formation pour les personnes apprenantes, le personnel enseignant et de soutien et administratif, les officières et officiers, les cadres et la haute direction en lien avec les principes d'ÉDI et de relation avec les Premiers Peuples (RPP).

Elle vise à permettre :

- Aux professionnelles et professionnels de la santé issus de la Faculté d'être prêts à servir une population diversifiée, dans le respect des principes et des valeurs antidiscriminatoires et inclusives ;
- Au personnel enseignant et de recherche de la Faculté d'adopter les principes d'ÉDI et de RPP dans la conduite de leur programme d'enseignement et de recherche ;
- Aux officières et officiers, aux cadres et à la haute direction d'assurer une gouvernance qui respecte les meilleures pratiques en matière d'ÉDI et de RPP.

Faculté de médecine

POLITIQUE

RECHERCHE

La Faculté promeut et met en œuvre les principes d'ÉDI et RPP dans :

- La composition des équipes de recherche
- La conception des projets et programmes de recherche
- La gestion des processus
- L'accessibilité et la diffusion des résultats de recherche

Elle souscrit aux [principes ÉDI](#) des Instituts de recherche en santé du Canada, et à [l'énoncé de politique des trois conseils](#).

PARTENARIATS

La Faculté collabore avec des partenaires communautaires et universitaires afin d'appuyer le maintien d'environnements de travail et d'apprentissage ainsi que le développement d'occasions d'apprentissage inclusifs favorisant l'équité et la sécurité culturelle de tous. La direction des partenariats communautaires et son bureau de la responsabilité sociale participent activement à l'atteinte de ces objectifs.

Elle crée des occasions favorables et soutien des initiatives de développement philanthropique dans la poursuite de ses objectifs en matière d'ÉDI et de RPP grâce à des partenariats avec les organismes, les diplômées et diplômés, les donatrices et donateurs.

Faculté de médecine

POLITIQUE DE PROMOTION DE L'ÉQUITÉ, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION

pour l'ensemble de la communauté de la Faculté de médecine
de l'Université de Montréal
21 avril 2022

COLLECTE ET ÉVALUATION DES DONNÉES

La Faculté mène des activités de collecte de données visant à documenter la diversité des apprenantes et apprenants, du personnel enseignant, du personnel de soutien et administratif, des officières et officiers, des cadres, de la haute direction et des instances de gouvernance. Elle analyse de façon annuelle ces données afin de mesurer les progrès accomplis en lien avec le plan d'action en ÉDI et RPP. Elle révisé de façon périodique le plan d'action de façon à assurer l'atteinte des objectifs institutionnels en matière d'ÉDI et de RPP.

Présentée à la Direction élargie de la Faculté de médecine, le 16 mars 2022

Adoptée par le Conseil de la Faculté de médecine, le 21 avril 2022

Faculté de médecine

Université 
de Montréal